

HonoraireS



VENTES :

- Rémunération forfaitaire de 7000 € TTC sur un prix de vente inférieur ou égal à 100 000€
- 7% TTC (au maximum) sur un prix de vente supérieur ou égal à 100 001€

A charge vendeur en cas de mandat vendeur et à charge acquéreur en cas de mandat de Recherche

LOCATIONS D'HABITATION :

Zones très tendues :

- 1- A la charge du propriétaire : 12€ TTC par m² de surface habitable pour la visite du bien, la constitution de dossier et la rédaction du bail.
+ 3€ TTC par m² de surface habitable si Rédaction de l'état des lieux.
- 2- A la charge du locataire : 12€ TTC par m² de surface habitable pour la visite du bien, la constitution de dossier et la rédaction du bail.
+ 3€ TTC par m² de surface habitable si Rédaction de l'état des lieux

Zones tendues :

- 1- A la charge du propriétaire : 10€ TTC par m² de surface habitable pour la visite du bien, la constitution de dossier et la rédaction du bail.
+ 3€ TTC par m² de surface habitable si Rédaction de l'état des lieux.
- 2- A la charge du locataire : 10€ TTC par m² de surface habitable pour la visite du bien, la constitution de dossier et la rédaction du bail.
+ 3€ TTC par m² de surface habitable si Rédaction de l'état des lieux

LOCATIONS DE COMMERCES, LOCAUX PROFESSIONNELS ET LOCAUX MIXTES :

10% HT DU LOYER ANNUEL A LA CHARGE DU LOCATAIRE

AGENCE NE POUVANT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR AUTRE QUE SA COMMISSION